

**Poliquin, Renée (BAPE)**

**De:** Boulanger, François [CEAA] <Francois.Boulanger@ceaa-acee.gc.ca>  
**Envoyé:** 10 juin 2015 17:40  
**À:** Poliquin, Renée (BAPE)  
**Objet:** RE: Rappel :Question de la commission du BAPE concernant le projet de la mine d'apatite du Lac à Paul par Arianne Phosphate inc.

Bonjour Madame Poliquin,

Veillez trouver ci-dessous notre réponse à la question soulevée par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec concernant une évaluation conjointe fédérale – provinciale.

Pour les projets se situant sur le Québec méridional, dans le cadre de l'Entente de collaboration Canada - Québec en matière d'évaluation environnementale, la réalisation d'évaluations environnementales coopératives, s'applique lorsqu'il est déterminé qu'une évaluation environnementale est nécessaire en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et en vertu de l'art. 31.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec. Cette entente vise à favoriser la coopération et la coordination entre les parties en ce qui concerne l'évaluation environnementale des projets tout en répondant aux exigences de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et de la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec.

Ainsi, lorsque les deux parties établissent qu'elles ont une responsabilité en matière d'évaluation environnementale d'un projet, elles conviennent d'entreprendre une évaluation environnementale coopérative. Cette évaluation environnementale coopérative sera administrée de façon à permettre aux deux parties de respecter les exigences de leurs lois respectives.

Il est à noter que l'Entente ne s'applique pas sur le territoire couvert par les régimes de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (chapitres 22 et 23), car un autre type de processus provincial s'applique (chapitre 2 de la LQE).

Nonobstant cette Entente, en plus de la coordination, la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale offre aussi plusieurs possibilités de collaboration incluant la délégation, la substitution et l'équivalence.

Il faut aussi noter que dans un contexte où la LQE article 31.1 ne s'appliquerait pas, mais que le Québec voudrait participer au processus fédéral d'un projet désigné déclenchant la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, une certaine flexibilité est possible pour échanger et collaborer afin de colliger l'information requise par la province via le processus d'évaluation environnementale fédéral.

Veillez agréer, Madame Poliquin, l'expression de mes sentiments distingués.

François Boulanger,  
Directeur régional / Regional Director  
B. Sc. Stat; M.Sc. Economics  
(418) 649-6438 / Télécopieur - facsimile : (418) 649-6443

Agence canadienne d'évaluation environnementale / 901-1550, avenue d'Estimauville,  
Québec (Québec), G1J 0C1  
Canadian Environmental Assessment Agency / 901-1550, D'Estimauville Avenue,  
Québec (Québec), G1J 0C1  
Gouvernement du Canada / Government of Canada  
[francois.boulanger@ceaa.gc.ca](mailto:francois.boulanger@ceaa.gc.ca)

---

**De :** renee.poliquin@bape.gouv.qc.ca [mailto:renee.poliquin@bape.gouv.qc.ca]

**Envoyé :** 9 June 2015 4:49

**À :** Boulanger, François [CEAA]

**Objet :** Rappel : Question de la commission du BAPE concernant le projet de la mine d'apatite du Lac à Paul par Arianne Phosphate inc.

**De :** Poliquin, Renée (BAPE)

**Envoyé :** 3 juin 2015 15:44

**À :** 'francois.boulanger@ceaa-acee.gc.ca'

**Objet :** Question de la commission du BAPE concernant le projet de la mine d'apatite du Lac à Paul par Arianne Phosphate inc.

M. Boulanger

Je vous rappelle que la commission du BAPE vous a adressé une demande datée du 3 juin 2015

Vous aviez jusqu'au 8 juin prochain pour nous répondre, est-ce que vous pensez que nous recevrons la réponse cette semaine.

Salutations

Renée Poliquin

coordonnatrice du secrétariat de la commission

**Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)**

Édifice Lomer-Gouin

575, rue Saint-Amable, bureau 2.10

Québec (Québec) G1R 6A6

**Téléphone : 418 643-7447 poste 424**

**Sans frais : 1 800 463-4732**

**Télécopieur : 418 643-9474**

[renee.poliquin@bape.gouv.qc.ca](mailto:renee.poliquin@bape.gouv.qc.ca)

[www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca)



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ? Pensons à l'environnement !